



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SEURRE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune

Seurre, le 17 mars 2017

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE

OBJET : Nouvelles modalités de recueil des demandes de Cartes Nationales d'Identité.

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Je souhaite vous informer que l'intégration de la Carte Nationale d'Identité dans le système d'information Passeport, sera effective en notre commune, disposant d'un équipement de recueil, suivant les modalités ci-après, à compter du mercredi 23 mars 2017 :

- Sur rendez-vous au ☎ 03.80.21.15.92.
- A l'annexe de la Mairie, 5 rue Bossuet.
- Lundi de 8h30 à 12h00.
- Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
- Vendredi de 8h30 à 12h00.

Je vous rappelle également que vous avez été destinataire d'un courrier de la Préfecture en date du 3 février dernier, vous informant que vous pouvez permettre à l'usager d'effectuer en mairie, une pré-demande en ligne de C.N.I. ou de passeport et assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

Je ne peux que vous inviter à conduire cette procédure de nature à conserver un lien de proximité avec vos administrés tout en facilitant leurs démarches (délai, etc...). Celle-ci est valable pour les C.N.I. comme pour les passeports.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,




Alain BECQUET.